

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Département du Gers

Syndicat Mixte des 3 Vallées**Nombre de membres**

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille VINGT CINQ, le 27 février

Date de convocation : 21 février

Le Bureau Syndical Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à SEISSAN sous la présidence de M. Etienne SAVARY, Président.

Objet

Renouvellement Crédit
trésorerie.

Etaient présents : Mme, MM : ALFENORE, BLANCQUART, DOUX, JACQUART, MATHARAN, ROUCH, ROUCOLLE, SEMPASTOUS.

Le Président rappelle en préalable que le bureau syndical a reçu délégation de pouvoir du Comité Syndical pour avoir recours à des crédits de trésorerie, dans la limite d'un plafond fixé à 300 000 €.

Il rappelle aussi aux membres du Bureau que depuis plusieurs années, le Syndicat a recours à un crédit de trésorerie pour réguler son fonds de roulement, dans l'attente de recevoir certaines ressources et contributions, et notamment celles appelées après service fait.

Il propose à l'Assemblée de renouveler cette ligne de crédit de trésorerie pour l'année 2025, dans la limite de 300 000 € et présente l'offre faite par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées :

- Montant de la ligne de crédit : 300 000 €
- Durée : 1 an
- Taux intérêt : €STER (flooré à 0) + marge de 0,90 %
- Frais dossier : néant,
- Commission engagement : 600 €
- Commission de mouvement : 0,04%
- Commission non utilisation : 0,25%

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré DECIDE :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 mail 2022, portant délégation de pouvoirs au Bureau Syndical,

Art 1 : D'AVOIR RECOURS à une ligne de crédit de trésorerie, dont le plafond annuel est fixé à 300 000 €

Art 2 : Le Président reçoit délégation pour signer le contrat à conclure avec la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Président

Etienne SAVARY

